



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

calcul des pensions

Question écrite n° 68121

Texte de la question

M. Jean-Yves Gateaud attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les problèmes que rencontrent les assistantes maternelles au niveau du calcul de validation des trimestres ainsi que du calcul des versements de retraite. Elles souhaitent une révision dans ce domaine. En effet, une assistante maternelle doit sur trois mois totaliser la somme de 8 744 francs pour valider son trimestre auprès des caisses de retraite. Il est impossible de totaliser cette somme lorsque l'assistante maternelle n'accueille qu'un enfant ou deux à mi-temps. Elles souhaitent qu'un nouveau calcul réduise les disparités et que leur profession soit soumise au même système que les autres professions, soit un pourcentage basé sur le revenu annuel afin d'obtenir une retraite plus juste, plus décente et plus respectueuse du travail effectué durant toute une vie. Il lui demande si de nouvelles mesures peuvent être envisagées pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Gateaud](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68121

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6150